

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 18 décembre 2018

Délibération n°82 - 2018 relative à l'attribution de logements concédés par nécessité absolue de service.

Vu l'article R. 2124-76 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve l'attribution des logements concédés par nécessité absolue de service.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	18
Majorité absolue	19	Membres représentés	9
Nombre de pouvoirs	9		

Décompte des suffrages

Votants	27	Pour	15	Contre	0	Abstentions	12
---------	----	------	----	--------	---	-------------	----

Délibération adoptée

Visa du Président

Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Tableau des concessions de logement pour nécessité absolue de service.

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 21/12/2018

Document mis en ligne le : 21/12/2018